

Boîte Postale 357  
25, bd Besson Bey  
16023 ANGOULEME Cedex  
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

NM  
SF/2023 – D n° 255

**CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES  
DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
Vu, la décision n° 2017-D 33 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au Centre Sportif de Champniers,  
Vu, l'arrêté n°2022-A-008 du 23 mars 2022 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,  
Vu, l'avis conforme de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême,  
Considérant le projet de vente du Centre Sportif de Champniers,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La régie de recettes du Centre Sportif de Champniers est **clôturée** au 30 septembre 2023.

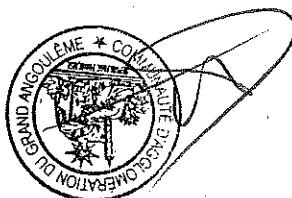
**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 27 septembre 2023  
Par délégation,  
Pour le président,  
Le vice-président,

Pour avis conforme, le 27 Septembre 2023  
Le Comptable public par intérim,

Service Gestion Comptable  
Angoulême 016003

Magali AILLOT



François NEBOUT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le 04 OCT. 2023  
Publié ou notifié  
Le 04 OCT. 2023